GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
SUR MINITEL : appelez le
08.36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/74B20085>

Pièces déposées le 11/08/1997	Numéro : 972814
P.V. D'ASSEMBLEE du **24/06/1997** - NOMIN. PRESIDENT DIRECTEUR GAL	
PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE **24/06/1997** - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR	

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	38.60
Montant Tva.....	7.95	**TOTAL T.T.C.....**	**84.55**

Le Greffier,

[redacted]

DIRAMODE

Société Anonyme au capital de 4.995.740 F
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 1997

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 24 Juin 1997, à 8 heures,

les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'Administration .

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Christian **LEROY**, qui s'est fait excuser, Monsieur Stéphane **MULLIEZ** est désigné pour présider l'Assemblée.

Monsieur André **LECLERCQ** et Monsieur Georges **DZUIDZIA** sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Michel **LAURENT** est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Administrateur
- Nomination d'Administrateurs

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir accepté la démission de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Christian LEROY, décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Gonzague MULLIEZ, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian LEROY soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur Madame Stéphanie DERVILLE pour une période de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Président de séance	Les Scrutateurs		pp Le Secrétaire
ST. MULLIEZ	G. DZUIDZIA	A. LECLERCQ	M. LAURENT

DIRAMODE

Société Anonyme au capital de 4.995.740 F.
Siège Social ZI Rue du Duremont - 59960 Neuville en Ferrain
RCS Roubaix-Tourcoing B 301 571 931

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 1997

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION

EXTRAIT

Le 24 juin 1997 à 8 heures 30,

Les Administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'Administration au Siège Social sur la convocation de leur Président.

Sont présents :

Monsieur Stéphane MULLIEZ, Administrateur
Monsieur Antoine MAYAUD, Administrateur

Sont absents excusés :

Monsieur Gonzague MULLIEZ, Madame Stéphanie DERVILLE ainsi que la FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux Compte

Assistent également à la réunion : Monsieur Eric DOULIEZ, Délégué du Comité d'Entreprise, ainsi que Messieurs Georges DZUIDZIA et Hugues DESURMONT.

La réunion est présidée par Monsieur Stéphane MULLIEZ, doyen d'âge.

Le Président constate que la moitié au moins des Administrateurs étant effectivement présents le Conseil peut valablement délibérer.

Il déclare en conséquence la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de la réunion.

Le Conseil passe alors à l'étude des questions à l'ordre du jour de la réunion.

I - NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Monsieur Stéphane MULLIEZ rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire qui a précédé la présente réunion, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Christian LEROY de mettre fin définitivement à toutes ses activités professionnelles, a décidé de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Gonzague MULLIEZ qui a été pressenti pour remplacer Monsieur Christian LEROY à la Présidence de la Société.

Monsieur Stéphane MULLIEZ présente les excuses de Monsieur Gonzague MULLIEZ ainsi que celles de Madame Stéphanie DERVILLE, également nommé par l'Assemblée Générale, qui n'ont pu se libérer pour assister à la réunion du Conseil.

Puis il propose au Conseil de procéder à la nomination du Président.

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Président-Directeur Général Monsieur Gonzague MULLIEZ pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000/2001.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Président du Conseil assumera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus délibéré à l'unanimité il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

CERTIFIÉ CONFORME

Un Administrateur

Le Président

pp